

201	17/05/2021	BE 0879.785.248	16	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21143.00071	A-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **FONDATION KDIGO**

Forme juridique: Fondation d'utilité publique

Adresse: Avenue Louise

N°: 65

Boîte: 11

Code postal: 1050

Commune: Ixelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0879.785.248

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

08-08-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

26-04-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.1.3, A-asbl 6.2, A-asbl 6.3, A-asbl 6.4, A-asbl 6.5, A-asbl 6.7, A-asbl 7

N°	BE 0879.785.248	A-asbl 2.1
----	-----------------	------------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

DAVIS Raymons John

Benson Hill Road Dover Plains 15
12522 New York
ETATS-UNIS

Début de mandat: 28-11-2005

Administrateur

ARICI Mustafa

Mutlukent Mah. Musul Cad. Altinbel Villalari 1/103
06800 Cankaya, Ankara
TURQUIE

Début de mandat: 01-01-2020

administrateur

CHANG I-HSIN Tara

Ferngrove Dr 884
95014 Cupertino CA
ETATS-UNIS

Début de mandat: 01-01-2020

administrateur

FLYTHE Jennifer Elizabeth

Clayton Rd 415
2751 Chapel Hill NC
ETATS-UNIS

Début de mandat: 01-01-2020

administrateur

FUKAGAWA Masafumi

Skakujii-dai, Nerima-ku 3-1-3 806
Tokyo
JAPON

Début de mandat: 01-01-2020

administrateur

GRAMS Morgan

St-Albans Way 5419
21212 MD Baltimore
ETATS-UNIS

Début de mandat: 01-01-2020

administrateur

HOU Fanfan

Avenue North Gate A 156
1838 Jingxi Guangzhou
CHINE

N°	BE 0879.785.248		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Début de mandat: 01-01-2020 administrateur

JADOUL Michel

Rue Baron Coppée 98
6890 Libin
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2020 administrateur

JARDINE Margaret Joan

Polding RD 12
2070 Lindfield NSW
AUSTRALIE

Début de mandat: 01-01-2020 administrateur

KETTELER Markus

Yitzhak-Rabin-Str. 1
70376 Stuttgart
ALLEMAGNE

Début de mandat: 01-01-2020 administrateur

MADERO Magdalena

Bernardo Quintana 400/13
1439 Torre Dos Vistas
MEXIQUE

Début de mandat: 01-01-2018 administrateur

MALYSZKO Jolanta

Zwierzyniecka 64F
15-247 Bialystok
POLOGNE

Début de mandat: 01-01-2020 administrateur

OKPECHI Ikechi Gareth

Pleasant Place 52
7405 Pinelands
AFRIQUE DU SUD

Début de mandat: 01-01-2018 administrateur

SHROFF Rokshana Cavas

Cholmley Gardens 145/FlatA
NW6 1AB London
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 01-01-2018 administrateur

SOLA SCHNIR Laura

Avda Rivera, Gral. 4437
11412 -00058Montevideo
URUGUAY

Début de mandat: 01-01-2020 administrateur

STEVENS Paul Edward

Nash Mews, Canterbury Road 2

N°	BE 0879.785.248		A-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

ME13 9S Boughton Under Blean
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 01-01-2017

administrateur

TANG CHI WAI Sydney

Morrison Hall 15/F
109 Pokfulam Road Hongkong
CHINE

Début de mandat: 01-01-2020

administrateur

TONELLI Marcello Antonio

Street NW 1210/20A
T2N2L1 Calgary
CANADA

Début de mandat: 01-01-2018

administrateur

WINKELMAYER Wolfgang

Blue Bonnet Boulevard 4102
77025 1705 Houston TX
ETATS-UNIS

Début de mandat: 01-01-2017

administrateur

WYATT Christina Marie

Stansbury, Shane, Perkins Rd 2521
27705 Durham NC
ETATS-UNIS

Début de mandat: 01-01-2018

administrateur

E&Y BEDRIJFSREVISOREN SRL (160)

BE 0446.334.711
De Kleetlaan 2
1831 Diegem
BELGIQUE

Début de mandat: 01-12-2018

Fin de mandat: 31-12-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

BECKERS Christophe (A02324)

Réviseur d'entreprise
De Kleetlaan 2
1831 Diegem
BELGIQUE

N°	BE 0879.785.248		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>19.780</u>	<u>26.683</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	16.357	24.278
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	3.423	2.405
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	3.423	2.405
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>3.890.167</u>	<u>3.426.511</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	173.030	546.145
Créances commerciales		40	173.030	539.234
Autres créances		41		6.911
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	3.665.340	2.656.269
Comptes de régularisation		490/1	51.796	224.097
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	<u>3.909.947</u>	<u>3.453.193</u>

N°	BE 0879.785.248	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	3.478.816	3.007.599
Plus-values de réévaluation		10		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13		
Subsides en capital		14	3.478.816	3.007.599
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	15		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		164/5		
Impôts différés		167		
		168		
DETTES		17/49	431.130	445.594
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	159.275	407.716
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	159.112	407.716
Fournisseurs		440/4	159.112	407.716
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	163	
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	271.855	37.878
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.909.947	3.453.193

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	641.785	953.504
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	9.659	11.627
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	632.126	941.877
Produits financiers	6.4	75/76B	7.857	11.369
Produits financiers récurrents		75	7.857	11.369
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	168.766	19.476
Charges financières récurrentes		65	168.766	19.476
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	471.217	933.770
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	471.217	933.770
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	471.217	933.770

N°	BE 0879.785.248	A-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	3.478.816	3.007.599
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	471.217	933.770
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	3.007.599	2.073.829
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	3.478.816	3.007.599

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	56.341
8029	216	
8039		
8049		
8059	56.556	
8129P	XXXXXXXXXXXX	32.063
8079	8.136	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	40.199	
21	16.357	

N°	BE 0879.785.248	A-asbl 6.1.2
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	10.332
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	2.541	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	12.874	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	7.927
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	1.524	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	9.451	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	3.423	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

N°	BE 0879.785.248	A-asbl 6.6
----	-----------------	------------

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

EY Tax consultants BV:

EY Réviseurs d'Entreprises SRL:

Exercice
11.534
8.619

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Néant

Exercice

N°	BE 0879.785.248	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation ne sont pas changées en 2020.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'AR du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise. Les montants relatifs à l'exercice sont composés de manière consistante à ceux de l'exercice précédent. Les actifs et passifs sont évalués conformément à l'AR du 29 avril 2019 selon l'hypothèse de la continuité de la société. Chaque composante du patrimoine est évaluée séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent. Les provisions pour risques et charges sont individualisées. Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi. Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent en terme de formulation ou la mise en pratique.

ACTIF

Amortissements actés pendant l'exercice:

Software: 20%L

Matériel de bureau: 20%L-33,33%L

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Créances:

Les créances sont reprises dans le bilan à leur valeur nominale. Les créances sont soumises à des réductions de valeur en cas d'incertitudes liées au paiement de l'ensemble ou d'une partie de la créance à l'échéance.

Valeur disponibles:

Les valeurs sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les valeurs sont libellées en devises converties en euros sur les bases suivantes: valeur de devise au 31/12/2020.

Comptes de régularisation de l'actif:

Il est tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain. Si les produits ou les charges sont influencées de façon importante par des produits ou des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.

PASSIF

Devises

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes:

valeur de devise au 31/12/2020

État des dettes et comptes de régularisation du passif:

Ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Ces dettes ne comprennent pas de dettes à long terme, sans intérêt ou avec un taux d'intérêt anormalement bas. Si c'est le cas, un escompte doit être appliqué sur ces dettes qui devrait être activé.

Transactions en devises étrangères:

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs immobilisés et les capitaux propres sont convertis en euros au taux de change historique.

Les autres actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de change applicable à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change réalisées sont immédiatement affectées au résultat..

Rapport du commissaire à l'assemblée de Fondation KDIGO pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de Fondation KDIGO (la «Fondation»). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », présentés sous le format du modèle abrégé, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 7 décembre 2020, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 14 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Fondation KDIGO, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.909.947 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 471.217.

A notre avis, les Comptes Annuels de la Fondation donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et présentés sous le format du modèle abrégé.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y comprises celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Fondation, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique présentés sous le format du modèle abrégé ainsi que du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Fondation en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Fondation ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe de gestion a mené ou mènera les affaires de la Fondation. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes :

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant ;
- La conclusion sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Fondation à cesser son exploitation ;

- Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si les Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Fondation.

- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation du Code des sociétés et des associations ou des statuts qui devraient être mentionnées dans notre rapport

Responsabilités du Commissaire


Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire aux ISA applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Hasselt, le 26 avril 2021

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Informations relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Fondation au cours de notre mandat.


Christophe Beckers*
Associate Partner
*Agissant au nom d'une SRL

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations, ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des Comptes Annuels.

21CB0061

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Les comptes annuels ne nous ont pas été soumis dans les délais prévus à l'article 3:74 du Code des sociétés et des associations. En conséquence, les délais relatives à la mise à disposition du rapport du commissaire à l'assemblée générale tel que prévu par le Code des sociétés et des associations n'était pas respecté.